

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

AVIS PUBLIC

PROMULGATION – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Lors de la séance ordinaire tenue le 18 août 2026, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 432-2026 portant sur les règles de régie interne des séances du conseil municipal, de façon à :

- Mettre à jour les règles sur la conduite des débats du conseil et le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances du conseil.

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site Web de la ville de Rigaud.

Donné à Rigaud ce 19 août 2026.

☐ Hôtel de ville
106, rue Saint-
Viateur

☐ Ateliers
municipaux
34, rue de la
Coopérative

☐ Loisirs et
bibliothèque
102, rue Saint-
Pierre

☐ Caserne
7, rue Jules-A.-
Desjardins
Tél. : 450 451-0869



Vanessa Beaulieu
Greffière adjointe

